

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la
Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice
et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

18 JUILLET 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 18 JUILLET 2023 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. John Beugnies, intitulée «Minerval des hautes écoles aligné sur le minerval de l’université en cas de co-diplomation»	4
1.2	Question de M. John Beugnies, intitulée «Valorisation de l’expérience pour le personnel de l’enseignement supérieur artistique»	6
1.3	Question de M. John Beugnies, intitulée «Résultats des examens de la session de juin»	7
1.4	Question de M. André Antoine, intitulée «Impact de la réforme fiscale sur les hôpitaux universitaires et ASBL sportives»	9
1.5	Question de M. André Antoine, intitulée «Réforme fiscale visant à limiter l’exonération de précompte professionnel des chercheurs» .	9
1.6	Question de M. André Antoine, intitulée «Prochaine réforme fiscale fédérale visant notamment à limiter l’exonération de précompte professionnel des chercheurs»	9
1.7	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) et passerelle enseignement maternel/primaire»	13
1.8	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «La Chambre des représentants approuve la loi qui concrétise l’accord sur les numéros INAMI».....	16
1.9	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Violences faites aux mineurs et augmentation de la prise en charge en centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)»	19
1.10	Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Situation de crise au sein des services d’aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (SAJ et SPJ) – état des lieux»	21
1.11	Question de M. André Antoine, intitulée «Développement du saut à la perche en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	26

1.12	Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'organisation de la finale de la balle pelote sur la Grand-Place de Bruxelles».....	28
1.13	Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au rugby féminin».....	30
1.14	Question de M. André Antoine, intitulée «Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la réussite du Grand Prix de Formule 1 à Spa et des 24 Heures de Spa».....	32
1.15	Question de M. John Beugnies, intitulée «Difficulté pour les jeunes d'accéder au sport»	34
1.16	Question de M. John Beugnies, intitulée «Redistribution dans le secteur sportif»	37
1.17	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Arrestations massives de mineurs à Bruxelles»	38
1.18	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Politique de revue des dépenses: les détachés pédagogiques».....	40

2 Ordre des travaux

42

Présidence de M. Eddy Fontaine, vice-président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 9h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. John Beugnies, intitulée «Minerval des hautes écoles aligné sur le minerval de l’université en cas de co-diplomation»

M. John Beugnies (PTB). – À l’occasion de son cinquantième anniversaire, la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) a présenté un mémorandum important reprenant ses nombreuses demandes pour le futur de l’enseignement supérieur. Mais elle a aussi profité de l’occasion pour attirer l’attention sur deux problèmes concrets concernant les «co-diplomations, synergies et autres fusions entre hautes écoles et universités». Il semblerait que, dans ces différentes situations, le montant du minerval soit aligné sur l’établissement qui demande le minerval le plus élevé. Si c’est le cas, cela entraîne alors un surcoût pour les étudiants de la haute école concernée, mais cela fait également grimper le coût moyen d’une année d’étude. La FEF dénonce également le fait qu’avec ces coopérations, il arrive que les étudiants doivent multiplier leurs trajets, ce qui représente évidemment une difficulté en termes de temps passé dans les trajets et de coût pour les étudiants concernés.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous pris connaissance de cette dénonciation de la FEF? Quelle est votre analyse des co-diplomations, fusions et autres synergies entre hautes écoles et universités? Confirmez-vous l’existence des effets pervers pointés par la FEF? Que fait votre gouvernement pour s’assurer que les synergies entre établissements supérieurs ne se fassent pas au détriment des étudiants?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il est nécessaire de clarifier certains points pour rassurer les étudiants: non, le minerval réclamé pour des partenariats entre haute école et université n’est pas systématiquement aligné sur celui des universités. Comme vous le savez, les droits d’inscription des étudiants sont fixés par décret en fonction de l’établissement référent concerné par l’inscription.

Une co-diplomation ayant pour établissement référent une haute école impliquera les droits d'inscription moins élevés qui sont en vigueur pour les hautes écoles. L'inscription étant prise auprès de l'établissement référent, l'étudiant ou l'étudiante est conscient du type d'établissement dans lequel il ou elle s'inscrit, et donc des droits d'inscription relatifs aux études.

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE), les bacheliers et masters en enseignement des sections 1 et 2 seront ainsi soumis au minerval des hautes écoles; les bacheliers et masters en enseignement de la section 3 seront soumis soit au minerval des hautes écoles, soit au minerval des Écoles supérieures des arts (ESA), selon la discipline et l'établissement référent. Les masters en enseignement de section 4 et 5 seront soumis au minerval des universités, au minerval des ESA ou à celui des hautes écoles selon la discipline et l'établissement référent.

Concernant les déplacements des étudiants, il est déjà courant qu'ils soient amenés à se déplacer dans le cadre d'un stage ou entre des implantations différentes d'un même établissement. Néanmoins, dans le cadre de la fusion de l'Université Saint-Louis-Bruxelles et de l'UCLouvain, les cours continueront à être dispensés sur le campus de Saint-Louis-Bruxelles; il en est de même dans le cadre de la fusion des départements de type court de la Haute École Galilée et de l'École pratique des hautes études commerciales (EPHEC).

Dans le cadre de la RFIE, les conventions de co-diplomation tiennent compte de la mobilité étudiante et respectent le principe prévu par l'article 26 du décret du 2 février 2021 modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants: «Les établissements d'enseignement supérieur prennent les dispositions nécessaires, dans le cadre de la co-diplomation, pour que les étudiants ne soient pas confrontés à des problèmes de mobilité importants entre les institutions partenaires. Les conventions de co-diplomation mentionnent explicitement les mesures mises en place pour éviter les problèmes de mobilité ou pour faciliter celle-ci.»

Enfin, voir les partenariats entre établissements sous le seul angle de l'impact sur le trajet des étudiants me semble très réducteur. Il ne faut pas perdre de vue les avantages que ces partenariats représentent en termes de mixité culturelle, de mélange entre les formes d'enseignement supérieur et de rencontres entre étudiants et enseignants d'horizons différents, issus des différents établissements.

M. John Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, votre réponse est intéressante. Vous dites que l'alignement sur le minerval le plus élevé n'a pas toujours lieu. Cependant, cela ne signifie pas que ça n'arrive jamais, et nous ne pouvons pas accepter que ce soit le cas dans certaines de nos écoles qui proposent la co-diplomation. Qu'est-ce que cela veut dire? Par exemple, un étudiant s'inscrit dans une haute école pour ses trois premières années et il paye le minerval

attendu. Ensuite, admettons qu'il se dirige vers un master organisé avec une université: il va alors payer 200 euros de plus. C'est cela que nous voulons dénoncer. Il ne faut surtout pas oublier que la précarité étudiante, qui est bien présente aujourd'hui, continue de progresser chaque jour.

Les conventions de partenariats sont censées prendre en compte les déplacements, mais, visiblement, cela reste un problème dans certains cas. Il faut travailler sur cela. Nous ne remettons bien évidemment pas en cause l'intérêt des coopérations entre hautes écoles et universités. Je voulais toutefois que nous prêtions attention à leurs effets négatifs.

1.2 Question de M. John Beugnies, intitulée «Valorisation de l'expérience pour le personnel de l'enseignement supérieur artistique»

M. John Beugnies (PTB). – En mars 2019, l'arrêté royal du 15 avril 1958 portant statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du Ministère de l'Instruction publique a enfin été modifié afin de prévoir la valorisation pécuniaire de maximum dix ans d'expérience utile pour les membres du personnel enseignant des cours artistiques et techniques. Cependant, pour pouvoir être appliquée, cette modification nécessitait la rédaction d'une circulaire. Or, cette dernière n'a toujours pas vu le jour. Sans cette circulaire, pas de commission pour analyser les dossiers de demande de valorisation et, donc, pas de valorisation. C'est ce que dénonce le SETCa-SEL, qui réclame que cette circulaire d'application soit rédigée et prenne effet dans les plus brefs délais.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous pris connaissance de cette situation et de la demande du SETCa-SEL? Pourquoi cette circulaire n'a-t-elle pas encore été rédigée et mise en application? Allez-vous répondre favorablement à la demande du SETCa-SEL? Si oui, dans quels délais?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la disposition visant à valoriser pécuniairement l'expérience utile des membres du personnel des écoles supérieures des arts (ESA) est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, mais n'a jamais été appliquée jusqu'à présent.

Des contacts ont été pris avec l'administration afin de concrétiser la procédure permettant la valorisation effective d'expérience utile pour les professeurs de cours artistiques et techniques de l'enseignement supérieur artistique, ainsi que pour rédiger une circulaire *ad hoc*. Une difficulté résidait dans la nécessité de préciser la sphère de compétence de la Commission de reconnaissance de l'expérience utile et de la notoriété. Plusieurs réunions ont été organisées pour lever les difficultés entre le cabinet et l'administration.

Un projet de circulaire a désormais été validé et sera publié dans les prochains jours. Je suis très heureux de voir cette mesure enfin concrétisée pour les membres du personnel des ESA.

M. John Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, la mesure va être concrétisée. C’est une bonne nouvelle. Il n’était pas acceptable, après avoir fait des promesses aux enseignants, de laisser la situation stagner. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette régularisation.

1.3 Question de M. John Beugnies, intitulée «Résultats des examens de la session de juin»

M. John Beugnies (PTB). – La session d’examens de juin vient de se terminer. L’année académique se clôture donc pour les étudiants. Je leur souhaite à tous de bonnes vacances, qu’ils aient réussi ou raté, et je les encourage à continuer de faire ce qui les passionne.

Toutefois, les derniers résultats de la session de janvier n’ont pas été satisfaisants: ils ont montré une baisse globale du taux de réussite des examens. D’après les premiers échos, la crainte est réelle de voir cette tendance se répéter en juin. La Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) formule l’hypothèse que cette baisse n’est pas le fruit du hasard, mais la conséquence de la précarisation de plus en plus grande des étudiants. Ceux-ci doivent en effet cumuler un ou plusieurs jobs en parallèle de leurs études, afin de subvenir à leurs besoins. Ils sont dès lors parfois contraints de manquer des cours ou de moins étudier, comme en témoigne une enquête indiquant qu’un étudiant jobiste sur deux dit avoir travaillé pendant ses examens.

Monsieur le Ministre-Président, disposez-vous d’un premier aperçu des résultats des examens de la session de juin dans l’enseignement supérieur? Si oui, quelle analyse en faites-vous? Que fait votre gouvernement pour comprendre et analyser l’impact de la précarité étudiante sur la réussite?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je ne ferai pas une lecture sélective des rapports à ce sujet. L’enquête de Randstad concerne tous les jeunes du pays à partir de 15 ans, c’est-à-dire les élèves et les étudiants inscrits tant dans l’enseignement secondaire que dans le supérieur. Les répondants sont plus de 50 % à fréquenter l’enseignement obligatoire. Les étudiants de l’enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont donc certainement pas 50 % à travailler pendant leurs examens.

Depuis toujours, certains étudiants travaillent effectivement pour payer leurs études. Le rapport met en lumière cette réalité, qu’il chiffre à 25 % des étudiants, avec les nuances que je viens d’apporter. Ce pourcentage est en diminution: il

était de 29 % en 2022 et de 38 % en 2021. Toutefois, il convient de souligner deux autres points soulevés par le rapport de Randstad. Premièrement, en Belgique, les étudiants travaillent surtout pour leurs loisirs, leurs achats et leur épargne, pas nécessairement pour financer leurs études. Le montant moyen du revenu du travail des étudiants consacré aux études est de 4 %, bien loin derrière les sorties, les vacances ou le transport. Monsieur le Député, la réalité est donc bien plus nuancée que ce que vous voulez faire croire.

Concernant les examens, depuis plusieurs années, le suivi des résultats est réalisé à l'issue de chaque session grâce à la collecte exhaustive des données par le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) pour les universités. Dès cette session de juin 2023, une procédure plus systématique a été instaurée avec le CRef afin de bien clarifier les périodes de collecte des données et les indicateurs utilisés.

Concernant la session de juin, sachant que certaines universités ont effectué des délibérations en juillet, le CRef sera en mesure de nous fournir les informations sur les taux de participation et de réussite à partir du 21 juillet. Il est donc encore un peu tôt pour se prononcer sur une éventuelle analyse. Ce n'est d'ailleurs qu'à l'issue de l'année académique, donc après la session d'août, qu'il sera possible de disposer d'une analyse complète des taux de participation et de réussite pour l'année académique 2022-2023.

Nous devons en outre rester prudents et éviter de faire des raccourcis systématiques entre précarité et échec aux examens. Pour certains étudiants, le travail peut conduire à des difficultés d'investissement dans les études, alors que pour d'autres, il mène au contraire à une meilleure organisation et un meilleur engagement dans le cursus, ce qui favorise la réussite.

Mon gouvernement est bien conscient des difficultés rencontrées par certains étudiants. Le renforcement et la qualité de l'enseignement supérieur et son accessibilité sont deux de nos principales priorités. Par ailleurs, je rappelle que le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), en son article 151, permet un allègement du programme annuel d'un étudiant dans un certain nombre de situations où les étudiants doivent travailler en plus de leurs études.

Je vous rappelle aussi qu'à l'initiative de la ministre Glatigny, le site aides-etudes.cfwb.be a été mis en ligne. Il permet d'obtenir toutes les informations utiles sur les aides existantes, quel que soit le niveau de pouvoir. Nous avons également renforcé les aides permettant un accès à l'enseignement supérieur pour tous. Les subsides sociaux ont été renforcés dans le cadre de la crise sanitaire et ce renforcement a perduré. Le gel du minerval a été acté en début de mandature et n'a pas été remis en question malgré le contexte d'inflation. Aussi, le champ des bénéficiaires des allocations d'études, indexées pour répondre au coût de la vie, a été élargi. Enfin, la réforme du décret «Paysage» permet, j'en suis persuadé,

de lutter contre l'allongement des études et, *de facto*, la précarisation croissante des étudiants.

M. John Beugnies (PTB). – Il est effectivement trop tôt pour connaître les résultats des examens de juin. Nous vous interrogerons ultérieurement à ce sujet, Monsieur le Ministre-Président. D'après l'étude de Randstad, un étudiant sur deux dit devoir jobber pendant ses examens, ce qui est problématique. Ces étudiants ont cependant rarement le choix puisque leurs employeurs leur demandent d'être flexibles et, en cas de refus, la situation de ces étudiants se complique encore.

Quant aux raisons pour lesquelles les étudiants travaillent, certains le font pour financer leurs loisirs; c'est bien normal. Néanmoins, quelles que soient ces raisons, cela peut les handicaper dans leurs études. Vous indiquez que les effets du travail étudiant diffèrent d'un étudiant à l'autre. Il serait justement intéressant de comparer le taux de réussite des étudiants qui sont contraints de travailler avec celui des étudiants qui ne le sont pas.

1.4 Question de M. André Antoine, intitulée «Impact de la réforme fiscale sur les hôpitaux universitaires et ASBL sportives»

1.5 Question de M. André Antoine, intitulée «Réforme fiscale visant à limiter l'exonération de précompte professionnel des chercheurs»

1.6 Question de M. André Antoine, intitulée «Prochaine réforme fiscale fédérale visant notamment à limiter l'exonération de précompte professionnel des chercheurs»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, le MR est-il le mouvement des riches, le mouvement qui ralentit, le mouvement qui renonce, le mouvement qui renâcle, ou est-il le mouvement qui réforme? Après avoir écouté la radio ce matin, je ne sais plus très bien quel terme employer, puisqu'il semblerait que ce soit votre formation politique qui ait interrompu le conclave fiscal sans cesse réuni. Certes, nous espérons tous une diminution de la pression fiscale sur nos salaires au vu de la position peu flatteuse de la Belgique dans le classement de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) dans ce domaine. Un retour à l'emploi est nécessaire pour un grand nombre de nos concitoyens, alors que, dans toute une série de secteurs, dont celui des soins aux personnes, le manque de personnel n'a jamais été aussi critique. Nous sommes très loin des 800 000 postes d'alternance créés par Emmanuel Macron en France, et cela s'explique par le mur qui existe entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Néanmoins, l'essentiel n'est pas là. En effet, selon certains, la réforme fiscale ne concerne pas directement la Fédération Wallonie-Bruxelles, car elle n'a pas la

possibilité de lever des impôts. C'est, semble-t-il, la raison pour laquelle M. Daerden n'a pas été invité par le ministre des Finances. C'est trahir une réalité, car cette réforme a, par au moins certains de ses éléments, une incidence sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a notamment les effets de la réforme sur l'exonération du précompte professionnel des chercheurs, qui ne sera pas une mince affaire sur le plan budgétaire puisqu'on évoque pas moins de 230 millions d'euros. Notre capacité de recherche et d'innovation – donc de richesses de demain – sera affectée. Il en sera de même pour la Wallonie, alors que la situation est bien différente en Flandre.

Je crois avoir été parmi les premiers à dénoncer la nouvelle taxe sur les ASBL qui devait toucher la petite enfance, mais pas les maisons de repos, les hôpitaux et l'enseignement. Dans la dernière mouture de la réforme fiscale, il semblerait que la culture et les sports – dont vous aviez ardemment souhaité obtenir le portefeuille – étaient toujours visés. Cela signifie qu'au moment où la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles investissent dans la petite enfance, la culture et le sport, les autorités fédérales se frottent les mains à l'idée d'une alléchante source de rentrées fiscales.

Avouez que, pour un citoyen lambda comme pour un parlementaire aguerri, il y a de quoi s'arracher les cheveux face à cette cacophonie nationale; et j'utilise ce mot à dessein, puisque nous fêterons ce vendredi 21 juillet une union qui, dans les faits, n'a jamais autant été une désunion entre les gouvernements des entités fédérées et du niveau fédéral. Certes, nous pouvions espérer qu'un gouvernement ne décide pas de réformes fiancées par d'autres. Ce principe de neutralité me paraît essentiel. Le ministre Dolimont avait imaginé la création d'un fonds interfédéral de compensation. Ce vœu est pieux puisqu'il impliquerait à lui seul une modification des lois de financement des Communautés et des Régions! Seule consolation: les pouvoirs locaux auront un sursis de deux ans pour le paiement de la cotisation de responsabilisation de pension (CRP). Notons que les communes flamandes ne seront pas impactées par cette réforme.

Vous qui êtes à la fois le patron de cet exécutif, mais aussi l'ambassadeur, le négociateur ou le médiateur de cette institution, selon les termes que vous préférez, voire le résistant au Comité de concertation (Codeco), quelle a été la ligne de conduite de votre gouvernement? Qu'avez-vous dit au nom du gouvernement qui soit partagé par vos deux partenaires de majorité? Avez-vous parlé de commun accord?

J'entends qu'aujourd'hui Ecolo et le Parti socialiste ne vous ménagent pas, peut-être pas ici, mais ailleurs. Ils osent peut-être vous faire des reproches en catimini. Cela étant, il serait utile que nous, simples parlementaires chargés modestement du contrôle de l'exécutif, puissions connaître votre ligne de force de cette réforme fiscale, les refus catégoriques que vous avez indiqués ainsi que la réaction du pouvoir fédéral à vos exigences. La presse en parle trop peu et je ne voudrais pas que,

in fine, la facture nous soit présentée sous la forme de «à prendre ou à laisser», comme ce fut le cas pour d'autres réformes, comme le *tax shift*, sur lesquelles je ne vais pas revenir ici.

Nous sommes ici face à un enjeu majeur pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, déjà mal en point financièrement. Il ne conviendrait dès lors pas de handicaper encore davantage son existence. Je suis vraiment impatient de connaître votre avis en homme d'expérience et de combat.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je m'attendais à une charge de l'opposition, notamment en raison du blocage de la réforme fiscale par le MR. Toutefois, Monsieur le Député, j'ai finalement l'impression que vous rejoignez, d'une part, la position du gouvernement et, d'autre part, celle du MR qui consiste à dire qu'il ne faut pas brader une réforme pour avoir le plaisir d'en réaliser une sur le dos des travailleurs, des indépendants et des PME, de celles et ceux qui créent de l'activité et de l'emploi. Vous avez évoqué l'importance du retour à l'emploi pour toute une série de secteurs; le gouvernement soutient et mène ce combat. Nous luttons aussi pour que le travail soit mieux rémunéré, ce qui est très important. Au niveau fédéral, il est vrai que le débat n'est pas simple; une seule formation politique – le MR dont je fais partie – s'exprime clairement sur certains points d'attention. En tant que ministre-président – je parle donc au nom du gouvernement –, je considère que cette réforme a bien des impacts sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous dites que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été consultée officiellement au prétexte qu'elle n'a pas le droit de lever des impôts. Comme je m'amuse à le répéter à celles et ceux qui veulent critiquer les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles en disant qu'elles sont les seules à être au bord du gouffre, notre endettement est important, tout comme celui d'autres niveaux de pouvoir comme la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, le pouvoir fédéral et probablement, à l'avenir, des pouvoirs locaux.

Nous n'avons effectivement pas de capacité fiscale, mais les Régions, qui en ont une, vont-elles l'utiliser pour taxer davantage les ménages, les PME et les indépendants, celles et ceux qui créent de l'activité et de l'emploi? Cette capacité fiscale peut se révéler fictive, car je ne vois pas en quoi les Régions utiliseraient des leviers fiscaux pour pénaliser à nouveau les ménages ou les entreprises. Comme vous l'avez dit, la Belgique est pratiquement la championne du monde en matière de fiscalité pesant sur le travail, selon l'OCDE. Nous nous rejoignons donc sur toute une série de points.

Il est absurde de penser à supprimer l'avantage fiscal octroyé aux chercheurs. Cette exonération du précompte professionnel est une mesure très forte, indispensable à nos chercheurs et talents pour les motiver et empêcher la fuite des cerveaux. Elle l'est tout autant à la recherche et nos universités. Je ne comprends pas qu'on veuille la limiter. Dans les dernières versions du projet de réforme fiscale, le ministre des Finances semble avoir pourtant compris que la limitation de cette exonération n'est pas une bonne mesure. Pour tout vous dire, nous avons pris toutes les initiatives possibles et imaginables sur ce volet, notamment en écrivant à M. Van Peteghem, en prenant contact avec le Premier ministre en attirant son attention sur le fait qu'une telle mesure n'était pas envisageable, etc.

Vous avez raison à propos des ASBL, notamment sportives et culturelles, et donc celles du secteur du livre, important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dernier secteur se porte bien, mais rencontre toutefois beaucoup de difficultés, notamment à faire face à la concurrence française. Ces mesures toucheraient manifestement des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous l'avons fait savoir, notamment par un courrier adressé au Premier ministre et au ministre des Finances. Les versions du projet de réforme fiscale ont cependant tellement changé ces derniers jours et ces dernières semaines que nous ne savons pas exactement ce qu'il subsiste réellement dans la mouture actuelle.

Tout le gouvernement a évidemment marqué son désaccord sur les mesures envisagées et sur le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été consultée. Je l'ai déjà dit à maintes reprises: la Fédération Wallonie-Bruxelles est une entité fédérée à part entière. Elle ne doit donc pas être moins considérée que les Régions. Je le répète haut et fort. Qu'il y ait une réforme fiscale ou pas, je ne suis pas devin et j'ignore ce qu'il en adviendra. Cependant, l'accord est difficile à trouver. Malgré la position des différents partis au niveau fédéral, nous ne pouvons pas accepter une réforme fiscale qui pénalise nos secteurs et qui brade des domaines essentiels pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'il s'agisse du sport, de la culture, de la recherche ou des universités. Je suis clair et limpide à ce sujet.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, vous serez d'accord avec moi pour dire que c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui est la plus fragile sur le plan financier et budgétaire, ce qui augure d'ailleurs des difficultés pour les prochaines négociations institutionnelles. La Fédération Wallonie-Bruxelles arrive juste après, pas en volume absolu, mais en valeur relative. N'ayant pas de capacités fiscales, nous ne pouvons pas inventer de recettes. Convenez avec moi que la somme de 1,2 milliard d'euros que nous empruntons chaque année sert à payer du personnel et des subventions. Nous finançons des dépenses du présent sur du long terme, ce qui est intenable. Cela dit, la situation de la Région wallonne n'est pas plus flatteuse, avec une dette de plus de 300 % par rapport à ses recettes.

Par ailleurs, j'ai cru voir que vous étiez ravi de mon discours, mais ce n'est pas tellement moi qu'il faut convaincre. J'ai des propos choisis à votre égard. Ce matin, M. Gilkinet et M. Magnette n'ont par contre pas prononcé des mots très aimables. Selon eux, vous êtes membre d'un parti des riches ou d'un parti qui ralentit. Ce ne sont pas des propos harmonieux, *a fortiori* entre partenaires de la majorité.

Nous ne sommes même pas sur le banc de touche – bien que certains aient voulu nous y placer –, mais dans les gradins! C'est un peu perturbant. Cette dissonance est nuisible aux gouvernements et aux majorités, où qu'elles soient, puisqu'on observe toujours un mimétisme. Ainsi, j'espère qu'avec votre rôle de chef d'orchestre, vous veillerez à maintenir la qualité de la symphonie communautaire sans qu'elle soit perturbée.

Enfin, je dénonce une faute inadmissible: M. Daerden a signé un courrier avec ses collègues, MM. Gatz, Dolimont et Diependaele, mais seuls ces derniers ont été invités, contrairement à lui. Il s'agit donc d'une condamnation intolérable de l'existence de la Fédération Wallonie-Bruxelles! Comme je l'ai dit au ministre Daerden, cette situation justifiait selon moi de saisir le Comité de concertation, pour lui signifier notre existence. Je suis ravi que vous ayez relevé l'absurdité de la réforme du précompte professionnel des chercheurs, de l'imposition du sport et de la culture, et de la hausse de la TVA sur le livre. Vous joueriez un meilleur rôle que le mien si vous siégiez dans l'opposition. Vos propos sont extrêmement critiques sur la majorité fédérale dont font partie certains de vos amis.

Cette situation ne peut pas rester en l'état. L'existence d'une institution ne peut pas être niée. Cette faute est la plus importante, à mon estime. Je regrette également que la Région bruxelloise et la Région wallonne n'aient pas été solidaires en refusant de prendre part à toute rencontre tant que M. Daerden n'était pas présent. Il s'agit donc d'une double faute.

1.7 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) et passerelle enseignement maternel/primaire»

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Les hautes écoles, les universités et les écoles supérieures des arts (ESA) se préparent à la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) pour la rentrée 2023-2024. Cette réforme était nécessaire, mais elle constitue un vrai défi. Les étudiants en troisième année de bachelier d'instituteur préscolaire ne pourront plus faire la passerelle vers le bachelier d'instituteur primaire en 2023-2024. Depuis la question que j'ai adressée à Mme Glatigny le 6 juin dernier, les hautes écoles ont fait la proposition d'une alternative hybride, mais celle-ci ne satisfait pas tout le secteur. En pratique, les candidats au bachelier d'instituteur préscolaire pourraient entrer dans le cursus bachelier d'instituteur primaire, en étant dispensés de la première année, de certains cours de la deuxième et de la troisième année ainsi que des stages.

Cependant, cette proposition n'a pas été aménagée comme l'était la passerelle, étant donné que des cours risquent de se chevaucher. En effet, les cours en deuxième et troisième années se donnent en simultané et la période des stages empiètera sur les cours de deuxième année. De plus, l'année prochaine est la dernière année où les cours de deuxième année de bachelier sont dispensés, comme cela se faisait pour le cursus de trois ans. Les unités ratées de la deuxième année de bachelier ne seraient donc plus dispensées telles quelles par la suite. Les examens devront être repassés l'année suivante, sans que les cours soient dispensés. Plusieurs enseignantes sont dans ce cas de figure et elles aimeraient réaliser la passerelle pour la rentrée de septembre. Elles m'ont interpellée à ce sujet. En effet, elles ne comprennent pas la raison qui explique la modification du système et l'impossibilité de rester dans le fonctionnement initial.

À deux mois de l'entrée en vigueur de la réforme de la FIE, plusieurs zones d'ombre subsistent. Monsieur le Ministre-Président, quels moyens ont-ils été déployés, notamment en concertation avec la ministre de l'Éducation, pour renforcer l'attractivité de la FIE et pour prévenir les éventuels effets de la réforme sur les inscriptions? La crainte est évidemment qu'il y ait moins d'inscrits dans la filière. Dans certains établissements, les formateurs regrettent le manque de moyens: l'allongement des études n'est pas assorti d'aménagements et d'une revalorisation salariale.

Qu'en est-il, pour l'année 2023-2024, de la suppression de la passerelle pour les étudiants provenant des filières maternelles dans les hautes écoles? Comment rassurer les élèves qui souhaitent recourir à cette passerelle, mais qui voient leur parcours perturbé? Quelle est l'alternative désormais proposée? Sur quelle base la décision a-t-elle été prise?

Enfin, vous êtes-vous entretenue avec la ministre Désir concernant la fin de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)? La VAE permettait jusqu'à présent aux candidats à une seconde carrière d'être dispensés d'une partie des unités d'enseignement et de passer directement en deuxième année des bacheliers pédagogiques. Elle ne serait plus possible dans la nouvelle mouture. Y a-t-il eu une concertation à ce sujet avec les hautes écoles? Cette interdiction n'est-elle pas de nature à accentuer la pénurie d'enseignants?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Lors de la réunion du 6 juin dernier de cette commission, Madame la Députée, la ministre Glatigny vous a déjà répondu de manière très précise à propos de votre premier point relatif à la promotion des programmes de la FIE.

Par ailleurs, d'après les responsables des départements pédagogiques des hautes écoles, les jeunes venus s'informer sur ces nouveaux programmes sont nombreux.

Ils s'interrogent sur les aménagements liés au passage de la FIE à quatre années d'études et à la revalorisation salariale des enseignants de l'enseignement obligatoire. Je confirme les propos de la ministre Glatigny à ce sujet.

Quant au contenu de mes échanges avec M. Antoine, il fera certainement l'objet d'une discussion lors de la prochaine séance du gouvernement, compte tenu de la situation financière actuelle.

Concernant le maintien pour un an des accès aux anciens programmes des instituteurs et des agrégés de l'enseignement secondaire inférieur, à travers la VAE ou les réorientations, la ministre Glatigny vous avait déjà annoncé qu'une disposition transitoire serait inscrite dans un prochain décret: cette disposition prévoira que l'établissement pourra valoriser, lors de la rentrée académique 2023-2024, les savoirs et compétences acquis par l'expérience professionnelle, pour un total d'au moins 60 crédits. Le 15 juin dernier, l'avant-projet de décret en question a été approuvé en première lecture par le gouvernement. Ensuite, il a fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales, les fédérations de pouvoirs organisateurs, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et les représentants des étudiants. Tous y sont favorables.

Dans ce contexte, je précise qu'aucune circulaire n'a été rédigée par les commissaires et délégués du gouvernement auprès des hautes écoles concernant les passerelles que vous évoquez. Par conséquent, aucune consigne n'a été donnée pour les supprimer. Si la passerelle telle qu'elle existait entre la formation d'instituteur maternel et celle d'instituteur primaire ne sera plus organisée – chaque établissement sera maître de son choix –, il sera toujours possible de passer d'un cursus à l'autre par le biais de la valorisation des acquis d'apprentissage ou de crédits acquis dans une formation antérieure pour autant que les règles inscrites dans le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») soient respectées. Cette possibilité sera offerte, dès la rentrée académique prochaine, comme le prévoit l'avant-projet de décret pour lequel l'avis des commissaires et délégués du gouvernement avait été sollicité.

Enfin, je rappelle qu'avec la réforme de la FIE, les enseignants de la section 1 pourront enseigner de la première année maternelle à la deuxième année primaire et les enseignants de la section 2 pourront enseigner de la troisième année maternelle à la sixième année primaire. De cette manière, les enseignants des deux sections ont plus de possibilités d'enseigner, la couverture des années concernées étant plus large.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Je suis heureuse d'apprendre qu'un avant-projet de décret relatif à la valorisation des acquis et de l'expérience est en cours d'élaboration. Toutefois, étant donné le peu de temps disponible pour implémenter le nouveau dispositif dès la prochaine rentrée académique, j'imagine

qu'une circulaire anticipative sera transmise aux écoles pour qu'elles puissent informer les étudiants qui souhaitent s'inscrire pour l'année 2023-2024 et qui sont concernés par cette valorisation.

Quant à la passerelle, Monsieur le Ministre-Président, je note que vous renvoyez la responsabilité aux pouvoirs organisateurs et aux écoles. Ceux-ci organisent effectivement les horaires et les parcours de la manière qui leur convient le mieux, mais la période de transition a des conséquences négatives pour les étudiants qui ont déjà entamé ou réussi un parcours d'instituteur maternel et qui souhaitent profiter de la passerelle. Ces étudiants se retrouveront dans des situations beaucoup plus inconfortables. C'est dommage, d'autant plus que l'enseignement primaire souffre déjà d'une pénurie d'enseignants.

1.8 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «La Chambre des représentants approuve la loi qui concrétise l'accord sur les numéros INAMI»

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Le 22 juin dernier, la Chambre des représentants a approuvé le projet de loi du ministre Vandembroucke concernant la planification de l'offre médicale. Il s'agit de la loi sur la limitation des numéros INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité), qui a entraîné l'instauration d'un filtre à l'entrée des études de médecine et de dentisterie par le biais d'un concours, filtre voté au mois de novembre dernier.

Le gouvernement se félicite d'avoir obtenu le nombre de 1 366 étudiants admis au concours d'entrée prévu au mois d'août. Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous confirmer ce nombre? Dans les faits, ces numéros supplémentaires sont purement fictifs et déconnectés de la réalité que constitue l'évolution de la force de travail et des besoins. Seul le nombre de médecins formés est tangible: il sera de 929 à la sortie de l'année 2029, ce qui n'est pas une avancée par rapport aux années précédentes. En effet, en 2019, 2020, et 2021, entre 900 et 950 médecins ont été diplômés du côté francophone. En d'autres termes, le quota de 929 en 2029 ne permettra pas réellement de diplômer un médecin supplémentaire. Mon groupe réitère donc ses inquiétudes face à une pénurie qui continuera de s'aggraver dans les prochaines années.

Monsieur le Ministre-Président, sur quoi ont débouché les derniers échanges avec le niveau fédéral au sujet de la concrétisation de l'accord qui a abouti à cette loi fédérale? Une conférence interministérielle Santé (CIM Santé) élargie aux ministres de l'Enseignement supérieur a-t-elle bien été organisée? Quels sont les indicateurs utilisés pour définir le nombre d'étudiants surnuméraires admis par rapport aux quotas? Le taux de déperdition est-il définitivement acté sur le décalage entre le nombre d'étudiants admis en 2023 et les numéros INAMI qui seront distribués à la sortie des études en 2029? De quels chiffres disposez-vous à cet égard?

En l'état, cet accord ne tient pas compte de la pénurie de médecins, pas plus que des besoins des acteurs de terrain ou du vieillissement de la population. Les Engagés le déplorent. Quelles mesures envisagez-vous de prendre dans les prochaines années pour lutter contre cette pénurie? Quelles sont les dernières concertations menées avec le niveau fédéral, mais aussi avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne? Pour rappel, la Région flamande elle-même souhaite augmenter ces quotas. Compte tenu du fait que c'est la Commission fédérale de planification de l'offre médicale qui a remis l'avis au gouvernement fédéral, où en sont les travaux concernant le lancement de la Commission interfédérale de planification? Où en sont les discussions à ce sujet? L'avis de la Commission de planification de l'offre médicale a-t-il été sollicité et pris en considération par la Commission interfédérale, notamment en ce qui concerne les sous-quotas?

Le concours d'entrée aura lieu le 25 août de cette année. Qu'en est-il de sa mise en œuvre, notamment concernant les chiffres d'admission en 2023-2024? Un arrêté d'exécution est-il attendu prochainement? Une campagne publicitaire est-elle menée pour informer les futurs étudiants, notamment dans les zones rurales?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je me réjouis en effet de voir se finaliser l'accord que Valérie Glatigny, au nom de mon gouvernement, a passé avec l'autorité fédérale concernant la planification de l'offre médicale. J'en profite pour souligner le travail des Premier ministre et ministre de la Santé flamands fédéraux, qui se sont beaucoup impliqués dans ce dossier. Le processus fut complexe avec les partenaires flamands, notamment avec le gouvernement flamand.

Je me réjouis également de voir enfin se clore une saga entamée à la fin du siècle passé par un gouvernement auquel était associée votre famille politique. Jusqu'alors, la Fédération Wallonie-Bruxelles a été contrainte de négocier chaque année, en position de faiblesse, des numéros INAMI supplémentaires pour des diplômés en surnombre eu égard au quota fixé. Oui, je me réjouis que notre travail ait permis de mettre définitivement fin à l'angoisse des étudiants qui n'étaient pas assurés de pouvoir exercer leur métier à la fin d'études longues et difficiles et pour qui une augmentation des quotas n'a rien de fictif.

La loi qui vient d'être adoptée par le gouvernement fédéral supprime non seulement la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le quota en médecins fixé à un maximum de 505, mais garantit également un numéro INAMI à tous les étudiants actuellement dans le cursus. Pour rappel, nous évaluons à 3 000 le nombre d'étudiants qui étaient jusqu'ici menacés de ne pas obtenir ce sésame. Cette situation n'est pas provisoire, mais définitive.

J'ai du mal à comprendre que Les Engagés dénoncent un accord ayant permis l'instauration d'autres modalités d'évaluation de la force de travail sur le terrain.

En effet, celle-ci est désormais analysée Communauté par Communauté et non sur la base d'une clé de répartition arbitraire entre entités. C'est important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui présente une déperdition spécifique de praticiens en raison du retour dans leur pays des non-résidents, ainsi qu'une proportion plus élevée de praticiens à temps partiel.

Enfin, je me réjouis de constater les premiers résultats positifs de cet accord. Dans son premier avis, la Commission fédérale de planification avait évalué les besoins de la Fédération Wallonie-Bruxelles à un quota de 711 médecins pour 2029. Par la suite, ce quota a été fixé à 929, alors même que les médecins surnuméraires – par rapport aux quotas antérieurs – ont été pris en compte. Nous disposons donc de représentants francophones au sein de la Commission fédérale de planification qui mènent ces différents travaux en concertation avec la Commission de planification de l'offre médicale de notre Fédération, créée durant l'actuelle législature.

Les compétences réciproques sont toutefois bien définies: la commission fédérale fixe le quota global Communauté par Communauté, même si elle analyse ses besoins par spécialité. La commission de la Fédération Wallonie-Bruxelles fixe quant à elle les sous-quotas entre ces différentes spécialités.

Enfin, le concours d'entrée pour l'année académique 2023-2024 aura effectivement lieu le 25 août prochain. Toutes les informations relatives à ce concours sont disponibles sur le site www.mesetudes.be. Lors de sa réunion du 29 juin dernier, en application du décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, tel que modifié par le décret du 17 novembre 2022, le gouvernement a arrêté le taux de déperdition et le nombre des admissibles. Compte tenu des quotas de 929 pour les sciences médicales et de 106 pour les sciences dentaires – fixés par les arrêtés royaux des 22 mai et 22 juin 2023 – et des taux de déperdition approuvés par mon gouvernement – 32 % en médecine, 40 % en dentisterie – , le nombre d'admissibles au concours est fixé à 1 366 pour la filière médicale et à 177 pour la filière en sciences dentaires.

J'ajoute que votre hypothèse selon laquelle nous n'aurons pas plus de médecins qu'au niveau fédéral et que l'on peut donc continuer à délivrer des numéros INAMI aux étudiants francophones sans réaction ou prix à payer est tout simplement fautive et intellectuellement malhonnête. Je reconnais cependant que le travail destiné à proposer une couverture médicale satisfaisante pour tous nos concitoyens doit se poursuivre, particulièrement pour résoudre le problème des zones à plus faible densité d'offre médicale. Mais ce travail va au-delà des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles: il revient en effet à d'autres institutions de poursuivre – et d'amplifier si nécessaire – les dispositifs destinés à améliorer la répartition géographique du personnel médical sur le territoire. À ce titre, les Régions ont un rôle à jouer.

Madame la Députée, je ne me joins pas à votre tentative répétée de ternir les fruits récoltés grâce à l'accord porté par le gouvernement fédéral et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles: celui-ci permet une approche mieux élaborée, non conflictuelle et beaucoup plus sereine pour déterminer les besoins de terrain dans notre Communauté. Il n'y avait pas de meilleur accord envisageable et j'ose même affirmer que celui-ci était totalement inespéré en début de législature. En politique comme en sport, on sort parfois grandi en reconnaissant, si pas ses propres défaites, les victoires de ses adversaires.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Votre réponse ne m'étonne pas, Monsieur le Ministre-Président. J'avais même prédit que vous vous réjouiriez. Cependant, je n'ai rien appris de nouveau depuis mon dernier échange avec Mme Glatigny. Vous avez évoqué le fait que l'on a éteint cette fameuse dette, que l'on garantit des numéros INAMI aux étudiants dans le système actuel, etc. Toutefois, mes questions portaient plutôt sur la hausse du quota INAMI en vue de répondre à des défis de terrain – notamment dans les territoires plus ruraux –, d'adapter l'évolution du métier aux besoins des acteurs et en tenant compte du vieillissement de la population. Votre réponse n'apporte aucun éclairage sur la publication récente relative aux données des communes en pénurie. Il est important et même urgent que les différentes entités se réunissent pour élaborer une véritable solution: la hausse et, à terme, la suppression de ces quotas.

1.9 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Violences faites aux mineurs et augmentation de la prise en charge en centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)»

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) a dévoilé son rapport, que le journal «*Le Soir*» a pu consulter en primeur. C'est l'occasion de tirer le bilan de cinq années de fonctionnement des centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS). Ces centres regroupent en un seul endroit toutes les personnes-ressources dont les victimes peuvent avoir besoin: des médecins, des psychologues, des infirmières légistes ou encore des policiers en civil en cas de dépôt d'une plainte. Le constat est sans appel: ces centres accueillent de plus en plus de victimes; ils sont passés d'une centaine d'admissions par an à plusieurs milliers, pour un total de 8 230 victimes sur cinq ans.

Le rapport indique également qu'une victime sur huit est âgée de moins de 12 ans. En effet, entre 2017 et 2022, 1 101 victimes accueillies au sein d'un CPVS avaient moins de 12 ans, soit 13,4 % du total. Plus globalement, les mineurs représentent une victime sur trois. «Des chiffres stupéfiants», selon la secrétaire d'État Marie-Colline Leroy qui veut lancer une campagne de promotion des CPVS à l'automne 2023.

Cette campagne pourrait-elle également être menée en concertation avec nos services de prévention? Quels sont les protocoles en vigueur dans le secteur de la jeunesse? Comment fonctionne la collaboration entre les CVPS et les services d'aide à la jeunesse? Lorsque la victime est mineure, comment se déroule le dépôt de plainte? À quel moment l'enfant et/ou ses tuteurs légaux sont-ils informés qu'une prise en charge par les services d'aide à la jeunesse est probable?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'administration a participé à l'élaboration du plan d'action portant sur la prise en charge des victimes mineures, ainsi que d'une feuille de route médico-légale destinée à l'ensemble des CPVS. Des collaborations existent également au niveau local, notamment entre les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et de la protection de la jeunesse (SPJ) et les CPVS.

Lors de ces derniers mois, au cours desquels de nouveaux CPVS ont été créés, des intervenants de terrain ont participé activement aux journées de formation de futurs personnels de ces nouveaux centres afin de les sensibiliser et de les outiller par rapport aux réalités de terrain, et ce, afin de coordonner au mieux leurs interventions. Le plan d'action prévoit en effet que les intervenants du CPVS doivent informer la victime ou la famille de l'existence d'un SAJ, de son rôle et de ses missions. L'intervention d'un SAJ devant se faire sur la base volontaire des bénéficiaires, il appartiendra à la jeune victime et/ou à l'un de ses proches de décider d'y faire appel. En tout état de cause, dès que des inquiétudes existent, l'intervention du SAJ peut se concevoir à tout moment, en fonction de l'état de difficulté ou du danger dans lequel se trouve l'enfant.

Concernant le dépôt de plainte par une victime mineure, cette procédure n'est pas du ressort de mes services. Je vous invite, Madame la Députée, à interroger le ministre fédéral de la Justice.

Je tiens également à vous préciser qu'au sein même du secteur de l'aide à la jeunesse, la thématique de la maltraitance sexuelle occupe une place importante. Depuis plusieurs années déjà, des conseils de l'aide à la jeunesse et des directeurs de la protection de la jeunesse, d'une part, et les équipes SOS enfants, d'autre part, ont établi un protocole de collaboration. Celui-ci est régulièrement évalué; la dernière version actualisée a par ailleurs été publiée en mars 2020.

En outre, les commissions de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance, créées dans chaque arrondissement ou division judiciaire, rassemblent des professionnels de l'aide à la jeunesse, de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), des équipes SOS enfants, ainsi que des représentants des mondes judiciaires et scolaires. Ces commissions contribuent à améliorer tant les prises en charge des enfants victimes de maltraitements que les collaborations entre les différents intervenants.

En ce qui concerne le volet relatif à la jeunesse, la participation des jeunes est au cœur de la politique de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le but est notamment de faire des jeunes des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS). À cette fin, beaucoup d'associations travaillent avec les jeunes sur diverses thématiques et projets. Nous n'avons toutefois pas de protocole établi avec des CPVS implantés en Fédération Wallonie-Bruxelles, car cela ne relève pas des missions attribuées aux associations de jeunesse. Cependant, le Service de la jeunesse, à travers la labellisation d'opérateurs d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et les appels à projets EVRAS, permet aux associations de secteurs de former les équipes qui sont en relation avec les jeunes, de mener des actions qui abordent les contenus EVRAS et de développer des outils permettant d'aborder ces contenus avec les jeunes. Le Service de la jeunesse, à travers diverses instances et commissions, est en relation avec les SAJ, qui sont plus aptes, dans le cadre de leurs missions, à intervenir sur les différents sujets que vous avez abordés.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour ces clarifications. Le système semble bien structuré et organisé pour offrir la meilleure prise en charge possible. Je suis heureuse d'apprendre que la logique de «silos» a été remplacée, pour faire place à un véritable travail transversal. Je vous félicite, car le sujet est tellement grave qu'une concertation globale est indispensable.

1.10 Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Situation de crise au sein des services d'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (SAJ et SPJ) – état des lieux»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Le 22 juin dernier, les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de la protection de la jeunesse (SPJ) de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont entamé un mouvement social sans précédent. Les grèves qui ont eu lieu dans les différents arrondissements ont débuté au sein des SAJ et SPJ, mais de nombreux autres acteurs s'y sont joints, tels que les services agréés en aide à la jeunesse, les institutions spécialisées en santé mentale, les avocats et les parquets. Le mercredi 12 juillet, les grévistes ont finalement manifesté devant le siège du gouvernement. Ce mouvement social a touché l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous les acteurs mobilisés font à peu près les mêmes constats et ont à peu près les mêmes revendications.

Je ne reviendrai pas ici de manière détaillée sur les chiffres illustrant les situations intolérables qui résultent de l'inadéquation entre les moyens dont disposent les SAJ et SPJ et les besoins observés sur le terrain. Rappelons tout de même que des milliers d'enfants et de jeunes ne peuvent pas être accompagnés adéquatement, ce qui renforce les situations de danger dans lesquelles ils se trouvent. Voilà le constat.

Les revendications, bien que variables dans les différents arrondissements en fonction des besoins spécifiques observés sur le terrain, convergent globalement et peuvent se formuler en trois volets. Le premier concerne les conditions de travail au sein des SAJ et SPJ. Manque de personnel, normes d'encadrement et non-prise en compte de la pénibilité des métiers sont autant d'éléments qui ont des conséquences désastreuses sur les services et sur la capacité de ceux qui y travaillent à assurer leur mission quotidienne. Le deuxième volet concerne le manque global de moyens dédiés aux SAJ et SPJ. En raison de ce manque de moyens, ces services n'ont pas suffisamment de solutions disponibles pour mener leur mission première à bien, à savoir la protection des mineurs en danger. Le troisième volet, que les acteurs de terrain remettent régulièrement sur le tapis, concerne la difficulté croissante de l'accompagnement des enfants et des jeunes, et ce, en raison de l'accroissement de la complexité des situations rencontrées. Un nombre de plus en plus important de jeunes sont dits «à la croisée des secteurs». C'est un élément qui a été confirmé par les manifestants.

Monsieur le Ministre-Président, la situation est inédite et suffisamment grave pour que nous nous en emparions aujourd'hui. Qu'en est-il du plan d'action multidimensionnel annoncé par la ministre Glatigny, qui devait porter tant sur le recrutement que sur la formation, la sécurité, le bien-être et l'infrastructure au sein de l'Aide à la jeunesse? Vous êtes-vous entretenu avec l'administration et les syndicats à ce sujet? À quoi les échanges qui se sont tenus en marge de la manifestation de la semaine passée ont-ils abouti? J'étais présent et j'ai vu une délégation de syndicats et une délégation de l'administration ressortir du siège du gouvernement, ce qui suggère que des discussions ont bien eu lieu. Il est important que nous soyons tenus au courant de la manière dont ces discussions se sont déroulées.

Concernant la première revendication, relative aux conditions de travail au sein des SAJ et SPJ, pourriez-vous nous donner plus de détails quant au contenu de votre plan d'action, notamment en termes de renforcement de la norme d'encadrement? La ministre Glatigny parlait de «normes réalistes». De quoi s'agit-il? D'autres éléments relatifs à la réduction de la pénibilité du travail dans les SAJ et SPJ sont-ils envisagés? Le cas échéant, lesquels? Quels sont les délais envisagés pour la mise en œuvre de ces actions?

Concernant la deuxième revendication, relative à l'augmentation de la capacité d'accompagnement, quelles sont les actions envisagées et dans quels délais pourront-elles être menées? Une analyse précise des besoins vous aurait été fournie par l'administration. Quels sont ces besoins? Pourriez-vous nous transmettre cette analyse importante afin que nous en saisissions mieux l'ampleur?

Enfin, concernant la troisième revendication, relative aux jeunes dits à la croisée des secteurs, pourriez-vous dresser un état des lieux des avancées en la matière,

sans pour autant aborder le fond du dossier? Ce dernier a déjà fait l'objet de questions et sera encore abordé ultérieurement.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, remédier aux problèmes des SAJ et SPJ est l'une des priorités de mon gouvernement. J'estime que ces problèmes ne doivent pas seulement être analysés au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'espère que les autres niveaux de pouvoir se mobiliseront également. Comme l'a dit Mme Glatigny, les besoins des SAJ et SPJ requièrent une mobilisation nationale. Sans cela, davantage de citoyens risquent d'être plongés dans une grande difficulté.

Comme vous l'avez dit, il y a eu un mouvement de grève important. Les rencontres qui ont eu lieu en marge de la manifestation du 12 juillet ont permis au gouvernement de trouver un début de solution.

Concernant la première revendication des SAJ et SPJ, je suis conscient de la nécessité de renforcer leurs services. C'est pourquoi j'ai soumis au gouvernement une note, instruite initialement par Valérie Glatigny, comprenant différentes propositions, parmi lesquelles l'atteinte des «normes réalistes» identifiées dans le protocole n° 443 du 14 mai 2014. Ce protocole identifie la nécessité d'établir un cadre de travail spécifique aux SAJ et SPJ, avec une charge de travail définie par fonction et un nombre de dossiers gérés par agent. Il détermine deux normes, respectivement «proposée» et «idéale», la première étant définie dans l'attente de l'atteinte de la seconde.

Je peux vous confirmer que 47 équivalents temps plein (ETP) seront recrutés en vue d'atteindre la norme proposée, et ce, pour un budget de 2 750 000 euros. Ce budget sera toutefois ajusté selon des critères tels que l'ancienneté ou les évolutions barémiques en vigueur au moment du recrutement.

Par ailleurs, le ministre de la Fonction publique et moi-même avons porté à l'attention du gouvernement la problématique des délais de remplacement. Ceux-ci sont trop longs et entraînent une charge de travail trop lourde pour les délégués en fonction, qui sont épuisés. Les administrations ont décidé de mener un travail conjoint et d'élaborer un plan d'action pour tenter de réduire le plus possible ces délais de recrutement.

J'ai rencontré les organisations syndicales mercredi dernier et je leur ai bien évidemment confirmé l'accord initial portant sur la priorité à donner au recrutement des 47 ETP. Un soutien psychosocial sera offert aux personnes concernées dans le cadre d'une approche individuelle ou collective. Nous avons également convenu de stabiliser 132 contrats de remplacement en contrats à durée indéterminée.

Le gouvernement a également validé la reconduction des prises en charge issues de l'appel à projets «Crise sanitaire», qui devait initialement se clôturer le 31 août 2023. Ces prises en charge seront poursuivies dès le 1^{er} septembre 2023.

L'analyse précise et objective des besoins des SAJ et SPJ a déjà été présentée au Parlement. Les besoins en termes de prise en charge des jeunes ont en outre fait l'objet d'une note de l'administration de l'Aide à la jeunesse le 23 décembre 2022. Cette note a été mise à jour le 15 janvier 2023.

L'analyse des besoins a été réalisée pour les services résidentiels généraux, les services d'accompagnement et les services d'accompagnement en accueil familial à moyen terme et à long terme. Des éléments d'information complémentaires portant sur l'évolution du nombre de jeunes en difficulté ou en danger, du nombre de prises en charge en fonction des arrondissements et de la durée d'attente avant prise en charge m'ont été communiqués en juin 2023. Ces données illustrent une augmentation sensible du nombre de jeunes pris en charge dans les divisions comprenant un grand centre urbain, tels que l'arrondissement de Bruxelles, la division de Charleroi ou la division de Liège, qui enregistrent respectivement une augmentation de 17 %, 16 % et 22 %. Les zones urbaines semblent donc particulièrement fragilisées.

Le plan multidimensionnel auquel vous avez fait référence a été traduit dans une feuille de route élaborée en concertation avec l'ensemble des services de support concernés au sein de l'administration. Cette feuille de route a été présentée aux organisations syndicales lors de la réunion du comité de concertation de base (Co-CoBa) du 1^{er} juin dernier. Je vous confirme que les préoccupations sont multidimensionnelles et qu'elles portent tant sur le recrutement que sur la formation, la sécurité, le bien-être ou encore l'infrastructure.

Concernant l'état des lieux des travaux relatifs aux jeunes «à la croisée des secteurs», voici les avancées réalisées. Premièrement, un protocole d'accord national est en cours d'élaboration entre les pouvoirs politiques afin d'inviter les ministres compétents pour l'aide à la jeunesse, le handicap, l'enfance et l'enseignement à la conférence interministérielle Santé (CIM Santé), et ce, en vue d'améliorer les politiques et les prises en charge intersectorielles. Il s'agit bien d'une responsabilité collégiale. J'espère que les ministres responsables aux différents niveaux de pouvoir se sentiront pleinement impliqués. Deuxièmement, un protocole de collaboration est en cours d'élaboration entre les différentes administrations et les organismes d'intérêt public (OIP) compétents pour les matières précitées, qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et du SPF Santé publique. Il s'agit d'opérationnaliser la prise en charge des jeunes souffrant de problématiques multiples et complexes, et ce, par la création de plateformes intersectorielles locales. Ces plateformes viseront à identifier les freins à la prise en charge et à insuffler une culture intersectorielle au sein des plateformes et cellules d'appui composées d'acteurs issus des

différents secteurs et mobilisables rapidement en cas de situation de crise. Troisièmement, un appel à projets a été lancé en vue de permettre la mutualisation des ressources et des compétences. L'objectif est de faciliter ce changement de culture de travail en soutenant les prises en charge intersectorielles. Les projets déposés sont en cours d'analyse.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je suis satisfait et fier de constater que votre gouvernement a entendu les cris d'alarme des travailleurs des SAJ et SPJ. Ceux-ci dénoncent l'impossibilité de faire correctement leur travail en raison des situations auxquelles ils sont confrontés. En effet, loin d'être une décision hâtive, leur entrée en grève était le résultat de longs mois de travail difficile. L'ensemble des témoignages de terrain démontrait d'ailleurs l'urgence de la situation. Je suis donc heureux que des décisions aient été prises. Elles étaient nécessaires et doivent maintenant être appliquées. Je vous en suis conscient et je compte sur Mme Bertieaux et vous-même pour ce faire. Néanmoins, si la grève est aujourd'hui temporairement levée, il conviendra de poursuivre les discussions en fonction des progrès engrangés.

Le volet concernant les normes d'encadrement est central. Sur le plan de la forme, il sera nécessaire de faire évoluer le protocole actuel, qui n'était pas respecté, vers un cadre réglementaire plus contraignant. Cela fait partie des demandes des travailleurs. Sur le fond, nous devons évaluer, quantitativement et qualitativement, l'adéquation des mesures vis-à-vis des besoins au cours des prochains mois.

Pour le reste, les délégués avec lesquels je me suis entretenu estiment qu'il ne peut y avoir de mandat sans délégué. Nous répondons à présent à cette préoccupation, du moins en partie, mais j'ajouterais qu'il n'y a pas non plus de délégué efficace sans mandat, c'est-à-dire sans solution d'accompagnement et de prise en charge des enfants et des jeunes en danger. Ce qui nous amène au deuxième volet des revendications.

Je suis conscient des budgets débloqués ces dernières années et du contexte budgétaire difficile dans lequel nous nous trouvons. Malheureusement, nous ne pouvons pas faire de miracles. Je suis aussi conscient de la nécessité d'une mobilisation globale de tous les niveaux de pouvoir, notamment pour lutter collectivement contre les causes du problème, en particulier la pauvreté, qui a des conséquences désastreuses pour les enfants et les jeunes. Néanmoins, nous sommes ici face à une situation d'urgence. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit donc redoubler de créativité et de célérité pour trouver des solutions permettant la prise en charge et l'accompagnement des jeunes en danger.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie pour le travail que vous continuez de mener avec votre gouvernement. Je serai à vos côtés pour faire en sorte que chacun prenne ses responsabilités face à ces situations intolérables.

1.11 Question de M. André Antoine, intitulée «Développement du saut à la perche en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Chaque mercredi de l’été, Nivelles Village compte proposer une animation culturelle et/ou sportive sur la Grand-Place acloote. Le mercredi 28 juin, l’ADEPS, la ville de Nivelles et le Royal club d’athlétisme du Brabant wallon (RCABW) ont collaboré pour accueillir l’événement «Perche en ville», qui propose des ateliers grand public en rapport avec différentes disciplines athlétiques, mais aussi un concours de saut à la perche.

L’idée d’organiser une compétition de saut à la perche sur la Grand-Place même de Nivelles a, selon les organisateurs, germé il y a deux ans lorsque les athlètes du RCABW qui avaient participé aux Jeux olympiques (JO) de Tokyo avaient été reçus par le collègue à l’Hôtel de ville. Il s’agit donc pour eux de faire connaître leur sport et d’en montrer l’intérêt au public présent en nombre.

C’est l’occasion pour moi, Monsieur le Ministre-Président, de vous interroger sur la politique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant le saut à la perche. Notre pays, et particulièrement notre Communauté française, compte des athlètes de renom. Au nord du pays, Ben Broeders vient d’améliorer son record de Belgique et, du côté francophone, on compte Fanny Smets, qui passe la barre à 4,53 m, et le Hannutois Arnaud Art. Plus récemment encore, il y a trois jours, la louvaniste Elien Vekemans a décroché la médaille d’argent au championnat d’Europe espoir à Espoo en Finlande et représente la plus belle promesse de médaille à l’avenir. Les athlètes de saut à la perche, sport particulièrement exigeant, sont donc très prometteurs pour notre pays. L’ADEPS propose-t-elle des stages d’été pour cette discipline? Le saut à la perche nécessite une préparation particulièrement exigeante; il est donc intéressant d’amener et de préparer des jeunes à cette discipline.

Qu’en est-il des sportifs sous contrat ADEPS pratiquant le saut à la perche? Comptez-vous, à l’avenir, augmenter le nombre des sportifs dans cette discipline? Plus largement, qu’en est-il du soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l’égard des clubs d’athlétisme, qui connaissent aujourd’hui un bel essor du côté francophone? Il faut toutefois reconnaître que cette discipline n’a pas le même impact selon les Régions: Liège, par exemple, vient d’organiser des compétitions particulièrement exemplaires.

Enfin, à l’instar de Nivelles, ne serait-il pas utile d’organiser des jeux olympiques de la proximité, où des athlètes pourraient se produire en dehors des enceintes dédiées, y compris sur les places publiques ou sur des terrains de sport, pour vulgariser davantage un certain nombre de disciplines? Nous devrions avoir demain de nouveaux Borlée ou de nouvelles Nafissatou Thiam pour que notre drapeau belge, ou belge francophone, soit hissé sur différents podiums.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je partage la considération que vous portez à l'athlétisme. J'étais d'ailleurs à la Province Naimette Arena de Liège la semaine dernière, où s'est tenue une réunion de qualité. Je partage aussi votre considération pour le saut à la perche. Il s'agit d'un sport à la fois très beau et exigeant, qui nécessite une maîtrise technique exceptionnelle.

Le Sport ADEPS Tour offre au grand public l'opportunité de s'initier gratuitement à une ou plusieurs disciplines sportives, dont l'athlétisme. L'ADEPS mobilise à cette fin des moniteurs brevetés et du matériel. Ces initiatives se greffent à des événements sportifs particuliers comme le *Brussels Urban Sessions* au parc Josaphat ou encore «Perche en ville», lesquels se déroulent en partenariat avec des clubs sportifs locaux ou des fédérations.

Le concept de «Perche en ville» n'est pas neuf. Cette compétition en plein centre-ville avait été organisée en 2014, 2015 et 2016. 2023 signe le retour de cette opération qui a eu lieu à Nivelles le 28 juin, à Bertrix le 3 juillet, et qui fera escale à Mons le 19 août.

«Perche en ville» représente une animation sportive et spectaculaire pour nos villes, mais aussi une occasion pour le grand public de découvrir ou redécouvrir ce sport. Ce concept offre également à nos sportifs une compétition officielle dans un contexte plus original pour davantage de proximité. La Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) apporte le matériel et les clubs locaux assurent le volet opérationnel.

À ce stade, il n'est pas prévu d'organiser au cœur de nos centres-villes des compétitions incluant d'autres disciplines de l'athlétisme. En revanche, en 2022, le Mémorial Van Damme a organisé le concours du lancement du poids la veille du mémorial, le jeudi 1^{er} septembre, sur la place du Marché aux poissons.

Par ailleurs, la LBFA constate que ses affiliations progressent d'année en année, notamment grâce aux performances de nos élites, dont fait partie Nafissatou Thiam, mais aussi à la médiatisation continue des différents championnats du monde et d'Europe, tant en *indoor* qu'en *outdoor*.

La perche n'est pas une discipline délaissée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est proposée dans de très nombreux clubs et la LBFA a instauré un mécanisme de location de perches, ce qui limite les coûts pour les athlètes et les clubs; 318 perches sont disponibles au dépôt de la LBFA, dont plus des deux tiers sont utilisées chaque année.

Depuis des années, cette même fédération organise avec un certain succès un stage estival consacré aux jeunes au centre ADEPS de l'Hydrion. Le groupe de perchistes bénéficie aussi de l'encadrement d'un entraîneur spécifique.

La perche, au même titre que les autres disciplines de l'athlétisme, figure au programme de la formation des cadres. Elien Vekemans, que vous avez citée, est un talent pour l'avenir. Fanny Smets, Chloé Henry ou encore Arnaud Art constituent les figures de proue de la perche belge francophone aujourd'hui. Nos espoirs reposent aussi sur Lola Lepère, qui prendra prochainement part aux championnats d'Europe U20 à Jérusalem, et Pierre Straet. Ils bénéficient tous les deux du statut d'espoir sportif.

La LBFA compte actuellement 56 clubs pour 32 847 affiliés, dont 15 508 femmes. Depuis 2019, elle a globalement bénéficié d'un soutien de l'ADEPS de plus de 6,6 millions d'euros, dont 4 407 000 euros dédiés à son plan-programme de développement du sport de haut niveau. Elle recense 34 sportifs ayant le statut de jeune talent, 16 avec le statut d'espoir sportif, 4 partenaires d'entraînement, 1 arbitre de haut niveau et 12 sportifs de haut niveau, dont 11 disposent d'un contrat. D'ici la fin de l'année, l'ADEPS proposera 129 stages, dans lesquels l'athlétisme, au travers de ses différentes disciplines, est l'activité principale ou est intégré dans un programme multisports.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour la complétude de votre réponse. Je constate que vous vous êtes impliqué dans la connaissance de la perche, une implication facilitée peut-être par votre passé de journaliste sportif. C'est une autre époque et, aujourd'hui, vous fréquentez le haut de la pyramide politique, même si l'exercice est passager. J'en suis le témoin. Plus sérieusement, le moment est bienvenu, me semble-t-il, parce que nous avons des éléments de réussite en matière d'athlétisme.

La fréquentation des clubs progresse et le nombre d'affiliés augmente au sein d'une Ligue qui a connu des moments difficiles, avec une présidence contestée. J'espère qu'elle est aujourd'hui pacifiée. Notre responsabilité est de donner de la hauteur, si j'ose dire, au saut à la perche, cette discipline exigeante et coûteuse de l'athlétisme. En cela, le matériel mis à la disposition des clubs ainsi que les stages organisés à Arlon me touchent particulièrement; cela participe d'une promotion bienvenue.

1.12 Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'organisation de la finale de la balle pelote sur la Grand-Place de Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Injustement qualifié de «sport de café», la balle pelote est le plus vieux sport du pays. Je souhaite le réhabiliter, car il participe à nos traditions ancrées en Wallonie et il s'agit d'un réel sport en soi. Même si ses règles ne sont pas simples à maîtriser, il suscite un engouement particulier dans la province du Brabant wallon, notamment à Genappe.

Le Grand Prix de balle pelote de la ville de Bruxelles est organisé chaque année en juillet depuis 1982 sur la Grand-Place. Depuis la réorganisation de la fédération en deux ailes, il réunit les deux premières équipes francophones et les deux

premières équipes néerlandophones du classement de nationale 1. Cette année, Thiulain, Maubeuge – les Français sont associés à la Fédération des jeux de paume Wallonie-Bruxelles (FJPWB) –, Kerksken et Baesrode sont invités à se produire le 23 juillet prochain lors de ce prestigieux événement. Les vainqueurs des deux rencontres joueront la finale, le même jour, toujours sur la Grand-Place. Il est par ailleurs possible de pratiquer la balle pelote dans cet environnement prestigieux grâce au dévouement de plusieurs bénévoles.

Monsieur le Ministre-Président, dès lors que cet événement se produit chaque année devant des milliers de personnes, dont de nombreux touristes, il est primordial que l'organisation soit une réussite. Quel est le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'organisation de cet événement? Quel soutien proposez-vous aux organisateurs? N'est-ce pas là l'occasion d'établir une synergie entre les différents protagonistes afin d'assurer le succès de cet événement sportif, mais aussi pour susciter des retombées sportives et économiques, notamment avec l'appui de la RTBF qui a parfois un peu négligé ce sport? Cette discipline si sympathique, qui a connu des soubresauts avec l'élection de son président, a elle aussi plus que jamais besoin du soutien réaffirmé de notre Fédération et de l'ADEPS.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Cet événement populaire sur la Grand-Place de Bruxelles est prisé des amateurs et des joueurs en raison du cadre prestigieux de ce tournoi à quatre équipes. Ni l'Administration générale du sport (AGS) ni les cabinets n'ont reçu à ce stade de demande de soutien pour l'organisation de cet événement, et ce, malgré plusieurs tentatives en 2022 de nouer des contacts.

La FJPWB compte 105 cercles pour 1 385 affiliés, dont 116 femmes. Depuis 2019, cette fédération a bénéficié d'un montant global de 248 326 euros. Je vous confirme, Monsieur le Député, que cette même fédération et ses clubs pourraient bénéficier d'un soutien pour développer des actions, notamment de promotion, par le biais du programme pour l'action sportive locale.

Concernant la RTBF, son contrat de gestion prévoit la promotion du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, tant de grandes compétitions nationales et internationales de sports plus connus ou reconnus que de disciplines moins reconnues. C'est aussi, à mon sens, le rôle d'un service public audiovisuel de mettre en avant le handisport et le sport féminin, mais également de permettre la redécouverte de certains sports. Étant un amateur de sport ainsi qu'un homme de tradition, j'y suis particulièrement attentif.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous suggère humblement de rencontrer le nouveau président de la FJPWB. Cette fédération a été confrontée à de grandes difficultés avec sa présidence et en a souffert en raison de conflits entre hommes ou régions. J'ai le sentiment qu'entendre le

nouveau ministre des Sports confirmer l'intérêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour un sport de tradition et de village, qui participe à la vitalité de nos sous-régions en Wallonie, serait particulièrement apprécié par les responsables de cette fédération.

1.13 Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au rugby féminin»

M. André Antoine (Les Engagés). – Il y a quelques mois, Muriel Cottave-Claudet, présidente de la Ligue belge francophone de rugby (LBFR), a déclaré: «En Belgique, le rugby est un sport assez anecdotique. Pour la Belgique francophone, on est à 8 000 joueurs. On se réfère beaucoup au hockey parce qu'il était à notre niveau il y a une dizaine d'années. Même si, depuis, il a profité du succès aux Jeux olympiques et en Coupe du monde.» En effet, le rugby belge n'affiche pas une croissance à deux chiffres de ses affiliés, contrairement à celle qu'a enregistrée durant près de dix ans le hockey. «On a eu une petite baisse du nombre d'affiliés après la Covid-19, comme la plupart des sports. Mais depuis quelques années maintenant, on enregistre une croissance de quelques pour cent par an.» D'après mes informations, la gent féminine est toutefois de plus en plus attirée par le ballon ovale.

Comme le note Mme Cottave-Claudet: «Quand je suis arrivée en Belgique en 1994, il y avait quatre équipes féminines et pas vraiment de championnat. Aujourd'hui, il existe un championnat structuré avec plusieurs divisions.» Néanmoins, il reste quelques défis à relever. En effet, le rugby féminin ne se développe réellement que pour les filles à partir de l'âge de 17 ou 18 ans. Les équipes d'âge inférieur sont souvent mixtes et composées à 80 % ou 90 % de garçons.

Monsieur le Ministre-Président, quelle stratégie comptez-vous instaurer pour promouvoir le rugby, singulièrement auprès des femmes? Ayant été ministre des Sports, je me rappelle avoir conclu avec la LBFR un vaste plan de développement, de soutien à la création de clubs et de soutien pour la conclusion de contrats sportifs complémentaires, et ce, grâce à un président particulièrement perspicace et volontaire. Un tel destin n'est pas impossible pour le rugby.

De même que pour le programme «Foot4Girls», existe-t-il des programmes spécifiques au rugby? Quels projets sont-ils en cours? Quelles sont les modalités de subventionnement de la LBFR, singulièrement pour le volet féminin?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'apprécie beaucoup le rugby. Ce sport met en avant de belles valeurs et une sportivité hors du commun. Par ailleurs, le succès d'une équipe nationale, y compris à l'étranger, comme celle du hockey, sert souvent à la promotion du sport en question auprès des jeunes. Il

faut néanmoins faire en sorte que les résultats dans une discipline soient à la hauteur pour promouvoir celle-ci auprès des jeunes et des femmes. Il reste effectivement des défis à relever dans le milieu du rugby belge, en particulier concernant la promotion de ce sport auprès des dames.

La LBFR compte 35 clubs pour quelque 6 802 affiliés, parmi lesquels 1 216 femmes. Le rugby n'a pas connu la progression attendue il y a une dizaine d'années. Toutefois, depuis le début de la présente législature, plusieurs actions concrètes et importantes ont été mises en œuvre sur le plan financier notamment. Depuis 2019, la LBFR a bénéficié d'un soutien global de 3,16 millions d'euros, dont un peu plus de 2 millions pour son plan-programme «Sport de haut niveau». Celui-ci comprend un arbitre de haut niveau, deux espoirs sportifs, dont une femme, 27 jeunes talents, dont six filles, et 30 sportifs de haut niveau, dont la moitié sont des femmes.

De plus, le rugby féminin à sept bénéficie également d'un soutien, par le biais du projet «*Be Gold*», d'environ 92 000 euros cette année. Le rugby à sept constitue une opportunité de développement intéressant auprès des femmes. Notre équipe nationale est composée de cinq joueuses francophones sous contrat mi-temps de sportive de haut niveau: Cécile Blondiau, Margaux Lalli, Émilie Musch, Manon Nairac et Margaux Stevins.

Lors des derniers Jeux européens, les «*Belsevens*» ont terminé au pied du podium, manquant de peu leur qualification pour les Jeux olympiques de Paris. Elles ont cependant décroché la troisième place du *Women's 7s Championship Series 2023* à Hambourg. Les bases sont donc solides pour se projeter vers les Jeux olympiques de 2028.

Il existe bien un projet pour les programmes spécifiques au rugby féminin. Il y a trois ans, la LBFR a lancé l'action «*Powergirls Play Rugby*», financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles à concurrence de 20 000 euros par an. Cette action vise à offrir aux jeunes filles des tournois entre clubs. En effet, bon nombre de filles jouent dans les équipes de garçons; à partir de 15 ans, toutefois, il y a une séparation faute d'adhérentes et d'équipes suffisantes. Les jeunes filles risquent alors de se détourner de ce sport, ce que nous ne souhaitons pas. Cette action permet de les retenir en leur proposant des stages, des entraînements régionaux et des compétitions. Elle semble porter ses fruits, car de nombreux clubs y adhèrent afin de développer leur filière féminine. La LBFR ambitionne à moyen terme de s'adresser aux écoles. Par ailleurs, l'ADEPS proposera, d'ici la fin de l'année, onze stages qui intégreront le rugby dans leur programme d'activités.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je suis un peu déçu de l'évolution du nombre d'affiliations à la LBFR. Je suis déçu aussi parce que notre équipe était au pied du podium et qu'elle n'a pas pu se hisser dans les dernières places qui auraient, peut-être, permis d'assurer une meilleure résonance et une meilleure notoriété.

Le rugby reste toutefois un sport d'élégance, même si l'affrontement sur le terrain est parfois rude.

1.14 Question de M. André Antoine, intitulée «Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la réussite du Grand Prix de Formule 1 à Spa et des 24 Heures de Spa»

M. André Antoine (Les Engagés). – Le Grand Prix de Belgique disputé sur le mythique tracé de Spa-Francorchamps, un temps menacé en raison de l'émergence de nouvelles destinations plus lucratives, a été maintenu dans le calendrier de la saison 2024 de Formule 1 qui comportera un nombre record de 24 courses. On évoque pour l'avenir une alternance; peut-être m'en direz-vous un peu plus à ce sujet, Monsieur le Ministre-Président.

Votre collègue à la Région wallonne, Willy Borsus, ministre régional de l'Économie, a d'ailleurs déclaré à cet effet: «C'est un événement incontournable pour la Wallonie qui se confirme pour l'année prochaine et je m'en réjouis. Notre Région sera, une fois de plus, grâce à l'excellence de son offre événementielle et à une infrastructure sportive légendaire, placée au cœur de l'attention mondiale grâce à ce championnat à la renommée incontestable. Les retombées économiques que ce type d'événement exceptionnel apporte à la Région, voire au pays tout entier, sont indéniablement un plus considérable pour la Wallonie. En effet, un récent rapport a estimé que cet événement majeur génère près de 41,8 millions d'euros de retombées financières pour notre Région, et ce, déduction faite de l'intervention du Gouvernement. Au total, cela revient au retour suivant: un euro investi rapporte 9,67 euros.» Monsieur le Ministre-Président, vous avez exercé les mêmes prérogatives à la Région wallonne et j'imagine que vous ne pouvez que confirmer ce que M. Borsus a déclaré.

Le Grand Prix de 2023 se déroulera le 30 juillet. La 75^e édition des 24 Heures de Spa s'est déroulée, quant à elle, le premier week-end de juillet avec 70 voitures engagées. Mercedes, Audi, BMW, Ferrari, Porsche, Lamborghini, Aston Martin et McLaren étaient parmi les constructeurs représentés.

Monsieur le Ministre-Président, afin que ces événements soient une réussite, outre l'intervention de la Région wallonne, quel est le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le bon déroulement de ce sport moteur? Quels sont les subventions octroyées ou les moyens développés par notre Fédération Wallonie-Bruxelles pour conforter encore le succès de ces grandes épreuves internationales?

Le circuit de Spa-Francorchamps reste sur la sellette. On y annonce le tournage d'un film qui va sans doute apporter un peu plus de notoriété au circuit. Cependant, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit rappeler qu'elle est la responsable de la politique sportive, y compris automobile. En outre, c'est dans votre jardin que se dérouleront toutes ces épreuves et vous avez un rôle à jouer à ce sujet. Aussi, quel sera le rôle de la RTBF dans la promotion de ce Grand Prix et donc aussi dans celle de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Depuis toujours, je soutiens les infrastructures du circuit de Spa-Francorchamps ainsi que l'organisation du Grand Prix de Formule 1. Celui-ci représente en effet une vitrine internationale pour le circuit, permettant à ce dernier d'être occupé tous les jours, dans le calendrier prévu, par des événements privés ou d'organisations automobiles, avec d'importantes retombées touristiques, économiques, voire sociales. Je préférerais que le Grand Prix se déroule chaque année en Belgique, mais, à choisir entre l'alternance et ne plus du tout l'organiser sur notre territoire, je choisis l'alternance, étant persuadé qu'une disparition du Grand Prix aurait des conséquences à moyen et long termes.

L'Association sportive automobile francophone (ASAF), en sa qualité de fédération sportive reconnue, a perçu, depuis 2019 et toutes subventions confondues, 531 576 euros. Elle regroupe 76 clubs qui rassemblent 4 361 affiliés, dont 708 femmes, et dispose de trois jeunes talents et d'un espoir sportif.

Cela signifie-t-il que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut rien faire d'autre? Non. Tout d'abord, lors de la dernière édition des 24 Heures de Spa, à laquelle j'étais présent, j'ai pu m'entretenir avec le président de la société, le directeur du circuit et des organisateurs de cette épreuve. Ils souhaitent mettre les petits plats dans les grands pour le 75^e anniversaire; je me suis déclaré partie prenante, car je pense important d'être associé à une réflexion sur tout ce qui peut faire rayonner le sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles et notre Fédération elle-même. Les 24 Heures de Spa sont une tradition pour le sport automobile, très populaire, avec des retombées économiques importantes. Nous aurons donc très rapidement un contact pour évaluer comment mettre en avant la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de cette 75^e édition.

Ensuite, vous connaissez l'intervention de la Région dans le plateau et l'organisation du Grand Prix de Formule 1. Cette intervention est conséquente et sera plus importante demain qu'elle ne l'est aujourd'hui. S'il y a un déficit dans l'organisation du Grand Prix de Formule 1, il faut considérer, en balance, toutes les retombées. Différentes études montrent que les retombées économiques sont importantes, notamment pour des secteurs actuellement en souffrance comme l'horeca. Ces retombées ne se font pas uniquement sentir à l'échelle régionale, mais dans tout le pays qui peut se réjouir de l'organisation du Grand Prix et de toutes les compétitions automobiles.

Je mène actuellement une réflexion avec le directeur. Vous savez que le tronc commun du Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit des activités orientantes. Or, la Formule 1 est un sport qui rencontre du succès auprès des jeunes et qui comporte toute une série de technicités et d'ingénierie. Par ailleurs, tant les infrastructures que la Formule 1 veulent s'inscrire dans une stratégie écologique

et durable, avec des techniques de pointe. Je suis en réflexion pour voir comment on pourrait, au niveau des STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques), prévoir des complémentarités avec certaines écoles et travailler ensemble. En effet, nous avons la chance d’avoir une infrastructure et un événement exceptionnels comme le Grand Prix de Formule 1, mais aussi d’autres événements moto ou auto. Nous menons une réflexion pour voir comment, notamment à travers un idéal et un rêve automobile, susciter des vocations dans toute une série de disciplines scientifiques qui ont parfois du mal à attirer nos jeunes. Ce sont deux pistes sur lesquelles nous travaillons concrètement.

M. André Antoine (Les Engagés). – Pour être franc, à mes yeux, le Grand Prix de Belgique de Formule 1 est davantage un événement économique que sportif. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet en termes d’éthique et de développement durable. Oserais-je dire que c’est le prix à payer pour assurer la résonance de l’infrastructure dans laquelle nous avons beaucoup investi, nous, les Wallons? Espérons cependant que la facture reste acceptable, car nous serons probablement très au-dessus des dix millions d’euros prévus. Cela est lourd pour une région qui n’a même pas la chance de voir le grand prix porter son nom. Comprenne qui pourra, puisque cela reste le Grand Prix national de Belgique!

Par contre, Monsieur le Ministre-Président, je me réjouis de votre intérêt pour les 24 Heures de Spa, événement beaucoup plus populaire en termes d’accessibilité, non seulement pour les spectateurs, mais aussi pour les compétiteurs. C’est une épreuve semi-professionnelle qui peut susciter un plus grand engouement que l’inaccessible étoile que représente la Formule 1. Les différentes techniques, entre autres mécaniques, méritent elles aussi d’être valorisées au sein du centre de compétence du FOREM.

Je souhaite que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit présente dans le domaine du sport, car jusqu’à preuve du contraire – nous verrons ce qu’il en sera en 2023-2024 –, il demeure parmi ses compétences. L’éclosion de nouveaux talents et la fréquentation de ces disciplines, même si elles sont parfois critiquées, font partie de ses responsabilités.

1.15 Question de M. John Beugnies, intitulée «Difficulté pour les jeunes d’accéder au sport»

M. John Beugnies (PTB). – Nous ne dirons jamais assez que la pratique du sport n’a que des effets positifs: l’amélioration de la santé physique et mentale, l’épanouissement personnel, le tissage de liens sociaux, etc. Si, bien évidemment, nous souhaitons que tout le monde puisse faire du sport, cette pratique est particulièrement importante pour les jeunes.

Pourtant, aujourd’hui, l’accès au sport est compliqué pour cette catégorie de la population, comme le révèle une enquête du Forum des jeunes: sur les 1 123 jeunes interrogés, 70 % estiment que la pratique du sport est trop chère.

Différents facteurs entrent en considération et un sport n'est pas l'autre, mais, de manière générale, les clubs sont contraints d'augmenter le montant de leurs cotisations pour survivre, ce qui aurait des conséquences sur l'accès au sport. Les répondants à l'enquête pointent également le manque d'infrastructures et la difficulté d'accéder aux infrastructures existantes.

Monsieur le Ministre-Président, que fait votre gouvernement pour rendre le sport plus accessible aux jeunes? Travaillez-vous avec les ministres wallons et bruxellois chargés des infrastructures sportives afin d'identifier les zones dans lesquelles le manque est le plus criant et d'élaborer un plan pour y remédier?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance de l'enquête réalisée par le Forum des jeunes qui, pour rappel, ne se veut nullement représentative et exhaustive. Ces précautions précisées, je constate que les éléments soulignés étaient déjà pointés dans l'étude menée par l'Administration générale du sport et intitulée «*État des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles*». En proposant une approche quantitative et qualitative, cet exercice mené en 2019 sur un panel représentatif de 3 311 enfants et de 2 462 adultes âgés de 18 à 80 ans a permis de cibler les aspirations de la population et surtout les éléments qui conduisent à ne pas pratiquer ou à arrêter, temporairement ou non, une activité physique et sportive. La crise sanitaire a aussi démontré que la pratique sportive pouvait parfois être interrompue, pour les jeunes ou les moins jeunes, et que le sport était nécessaire pour la santé physique, mais aussi pour la santé psychologique et mentale.

Plus spécifiquement, pour les jeunes âgés de moins de 18 ans, les principaux enseignements sont les suivants: 84 % aiment faire du sport; 80 % des garçons et 72 % des filles font du sport; le sport est la septième activité la plus pratiquée après, entre autres, la télévision, pour 92 % des jeunes, ou les jeux vidéo, pour 82 % d'entre eux, malheureusement; et 10 % des jeunes n'ont jamais fait de sport. Par ailleurs, la proximité des installations sportives est le critère principal – cité par 55 % des répondants – dans le choix d'une activité sportive. En outre, la pratique sportive est plus importante à l'école primaire, 78 %, qu'en secondaire, 73 %, et 68 % des jeunes sportifs considèrent que ce sont leurs parents qui leur ont donné envie de faire du sport.

Afin de promouvoir l'exercice d'une activité physique et sportive régulière, la Fédération Wallonie-Bruxelles propose: un large éventail de stages sportifs lors des vacances scolaires; des journées ou des séjours sportifs pour des dizaines de milliers de jeunes dans le cadre scolaire; près de 300 cycles sportifs en dehors des

vacances scolaires, permettant de s'initier ou de se développer à des prix démocratiques; 1 000 marches ADEPS entièrement gratuites chaque année; le label «Commune sportive» pour valoriser et encourager les pouvoirs locaux à s'investir dans le sport; le projet pilote «Maisons Sport Bien-être», qui permet de remettre au sport une série de publics qui ont décroché de leurs activités physiques pour différentes raisons.

Dans le monde scolaire, l'Administration générale du sport propose toute une série d'actions, sachant que, chez certains enfants, le contact avec le sport se résume malheureusement parfois à l'école. Elle organise le «Rhéto Trophée» qui mobilise, avant la finale, des milliers de jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, met en œuvre le «Student Trophy» dont la première édition s'est tenue avec un franc succès en 2022, et entretient les cross scolaires qui concernent chaque année plus de 30 000 enfants âgés de 8 à 12 ans. En outre, elle consacre 780 000 euros annuellement pour soutenir l'Association des fédérations francophones du sport scolaire (AFFSS), ainsi que l'Association sportive de l'enseignement universitaire et supérieur (ASEUS) et propose aux établissements scolaires, tout au long de l'année, des séjours qui rassemblent plus de 80 000 jeunes.

Je rappelle également que les mutuelles et certaines compagnies d'assurances proposent des interventions spécifiques lors de l'inscription dans un club sportif. Les pouvoirs locaux disposent aussi de leurs propres programmes, comme des «chèques sport», pour soutenir la pratique sportive. C'est une aide financière précieuse pour les familles nombreuses.

Ces dispositifs sont recensés sur le site de l'ADEPS, qui constitue un outil d'information utile pour guider les citoyens. Je citerai également le dispositif Pass'Sport, doté de 600 000 euros, qui bénéficie à l'ensemble des fédérations et associations sportives reconnues. J'encourage ces dernières à promouvoir ses dispositifs auprès de leurs clubs et de leurs membres.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles finance plus de 115 centres sportifs locaux.

M. John Beugnies (PTB). – L'accès des jeunes au sport est essentiel, car il contribue à leur santé tant physique que mentale, ainsi qu'à leur socialisation. L'enjeu concerne aussi le sport de haut niveau, car garantir l'accès au sport pour le public le plus large agrandira notre réserve d'athlètes nationaux!

Vous avez cité des initiatives louables, Monsieur le Ministre-Président, mais ces dernières ne sont rien si elles ne bénéficient pas d'infrastructures et de moyens pour garantir l'accès au sport. Aujourd'hui, certains jeunes doivent limiter leur pratique sportive à cause de l'accès difficile ou à cause de la saturation de certaines infrastructures.

La construction de nouvelles infrastructures n'est pas du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais celle-ci en finance tout de même certaines, comme les

centres sportifs locaux ou intégrés que vous avez cités. Si le nombre de centres sportifs reconnus sous ce statut a augmenté, le budget alloué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, lui, demeure inchangé. Aussi, plusieurs infrastructures sont mal desservies, et la Fédération Wallonie-Bruxelles doit certainement être tenue informée, par l'ADEPS, des zones en pénurie et des besoins subséquents. À ce titre, une concertation avec le ministre Dolimont serait intéressante.

Enfin, il serait pertinent d'élargir le mécanisme des «chèques sport», prévus par certaines communes, à l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.16 Question de M. John Beugnies, intitulée «Redistribution dans le secteur sportif»

M. John Beugnies (PTB). – Le 6 juin dernier, la ministre Glatigny et moi-même avons discuté des difficultés des clubs sportifs. Nous avons évoqué l'opportunité d'instaurer, comme en France, une taxe de solidarité sur les droits TV. L'idée est que les plus grands clubs et fédérations sportives participent au financement des plus petits. Un collègue écologiste avait ensuite suggéré cette idée dans la presse. L'article en question était accompagné d'un commentaire de la ministre qui indiquait que de tels mécanismes existent déjà, notamment pour les clubs de football.

Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous expliquer les mécanismes de solidarité qui existent aujourd'hui dans le secteur du sport? Quelle est votre analyse de ces systèmes? Permettent-ils effectivement d'amener des moyens vers les clubs amateurs? Votre gouvernement a-t-il agi afin de développer ou de renforcer ces mécanismes? Si ce n'est pas le cas, pourquoi cette piste n'a-t-elle pas été poursuivie?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je veux d'abord rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de compétence fiscale et, par conséquent, ne peut pas intervenir dans la gestion d'opérateurs de droit privé, sauf pour les subventions. Pour le football professionnel, la valorisation des droits de retransmission TV est d'environ 100 millions d'euros. Le football professionnel belge apporte sa contribution au football amateur. Jusqu'au terme de l'actuel contrat TV, les clubs de Nationale 1 ont la garantie de percevoir 50 000 euros par an.

De plus, les équipes U23 doivent déposer un montant forfaitaire pour leur participation en championnat: 175 000 euros en Challenger, 125 000 en Nationale 1, 100 000 euros en D2 ACFF (Association des clubs francophones de football) et 75 000 euros en D3. L'addition de cette contribution est répartie entre les clubs de la série concernée. Il existe également une cotisation de solidarité pour les

jeunes issus de clubs amateurs lorsqu'ils signent leur premier contrat professionnel. Ce montant représentait environ 220 000 euros pour l'ACFF en 2022. Ces moyens sont utilisés pour des actions de promotion et de développement.

M. John Beugnies (PTB). – Comme vous le savez, Monsieur le Ministre-Président, de manière générale, le sport est en souffrance aujourd'hui. De très nombreux clubs sportifs s'en sortent grâce à ce qu'ils appellent eux-mêmes la débrouille. Cette expression recouvre les ventes de la buvette, les soupers du club, les appels à la solidarité des membres, etc. Malgré l'augmentation – souvent soulignée – du budget du sport, celui-ci a à peine suivi l'inflation. Il est important de trouver diverses solutions pour refinancer le sport et pour permettre aux clubs de survivre, mais surtout de continuer à offrir un accès au sport à un coût abordable pour tous. En ce sens, cette taxe de solidarité sur les droits TV pourrait être bien utile.

1.17 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée « Arrestations massives de mineurs à Bruxelles »

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le week-end du 1^{er} juillet, des policiers de la zone de Bruxelles-Capitale Ixelles ont arrêté administrativement près de 200 personnes. Sur les 193 jeunes arrêtés, 158 étaient mineurs. Une partie de ces arrestations furent arbitraires, puisque bon nombre des adolescents n'avaient aucun objet dangereux en leur possession.

Ainsi, des mineurs ont été arrêtés par dizaines devant tout le monde, menottés et embarqués dans les camionnettes. Ces pratiques sont illégales. En effet, depuis le 1^{er} mars, il est interdit de menotter des mineurs. Le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) a reçu, depuis ces événements, un pic de plaintes émanant des témoins, des parents ou des jeunes eux-mêmes. Il estime que nous avons affaire à des abus de la part des policiers et que les pratiques de contrôle d'identité constituent un problème structurel à Bruxelles. Les plaintes enregistrées traduisent un malaise face à l'attitude de la police envers les jeunes à Bruxelles. C'est inacceptable.

Je suis déjà intervenue à plusieurs reprises sur ce problème à la suite de faits de violences policières. Ces événements prouvent une fois encore que le climat se détériore. Dans la presse, le DGDE a demandé à la police de traiter les mineurs avec respect, pointant les humiliations, la violence potentielle et l'intimidation qui doivent absolument être combattues. Le constat est grave: la police est là pour aider et servir les citoyens, pas pour générer de la peur, surtout auprès des jeunes qui constituent le public le plus vulnérable. Le DGDE réclame que soient prises des mesures fortes, telles que la création d'un bureau des plaintes indépendant, accessible et efficace, ainsi que d'une politique de rétablissement de la confiance des jeunes envers la police, notamment par le biais du renforcement de la police de proximité. Il convient par ailleurs de mieux informer les jeunes sur leurs droits face à la police.

Monsieur le Ministre-Président, il s'agit d'un sujet particulièrement sensible et problématique pour nos jeunes. Avez-vous eu connaissance de ces événements et de ces arrestations? Quelle analyse en tirez-vous? Avez-vous reçu des jeunes ou tenté d'entrer en contact avec ceux qui auraient subi des abus de la part des forces de police? Avez-vous pris contact avec des responsables policiers sur ce sujet? Vous êtes-vous mis en relation avec le ministre de l'Intérieur ou avec le bourgmestre de Bruxelles afin de prendre des mesures et de faire face à ces abus quotidiens?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, j'ai également pris connaissance des événements déplorables qui se sont déroulés à Bruxelles. Les violences commises lors de ces émeutes sont évidemment intolérables, tant il est vrai que l'usage de la violence comme moyen d'expression n'a pas sa place dans notre pays. Du reste, je n'ai reçu aucune information spécifique quant à d'éventuelles violences policières; cela ne relève d'ailleurs aucunement des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous invite donc à interroger la ministre de l'Intérieur pour obtenir des informations à ce sujet.

Par ailleurs, je suis surpris de ne pas avoir entendu un seul mot de votre part à propos des violences commises à l'encontre des forces de police, ou encore au sujet des dégradations de biens publics qui coûtent des millions, voire des dizaines de millions d'euros. J'ose espérer que nous nous accordons sur le fait qu'elles sont tout aussi inacceptables et que vous les dénoncez au même titre. En effet, les émeutes n'ont leur place ni à Bruxelles ni ailleurs, encore moins lorsqu'elles découlent d'incidents survenus en France. Ce n'est pas en faisant preuve de violence à l'égard de policiers, de pompiers ou d'ambulanciers, ni en dégradant des biens publics et privés que l'on s'exprime dans une démocratie.

Une fois de plus, certains partis extrémistes et populistes – qui prennent toujours part pour les uns et jamais pour les autres – démontrent leur réelle dangerosité et leur volonté de remettre en cause les institutions de notre pays, à commencer par celles qui nous protègent, comme la police. Par ailleurs, je tiens à dire ma solidarité envers tous les maires de France qui se sont exprimés au sujet des attaques totalement inacceptables subies par un élu à son domicile privé, en présence de son épouse et de ses enfants. C'est à se demander où tout cela va s'arrêter!

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, j'ai l'impression que nous ne parlons pas de la même chose. Pour ma part, je fais part d'un problème mis en lumière par le DGDE: il s'adresse, en tant que représentant d'une institution, au pouvoir que vous représentez et vous ne répondez pas à ses inquiétudes à propos des arrestations arbitraires qui concernent des centaines de jeunes

à Bruxelles. Pourquoi leur passe-t-on les menottes alors que c'est totalement illégal? Vous ne répondez pas à ces questions. Ces discriminations quotidiennes que rencontrent nos jeunes relèvent pourtant parfaitement de vos compétences.

Au-delà de cette affaire précise, le DGDE évoque un problème structurel appelant une solution du même ordre. Il appelle ainsi à l'ouverture d'un bureau de plaintes accessible à ces jeunes démunis face aux agressions, à la discrimination et au racisme dont font preuve des agents de police censés les protéger. Ces comportements policiers sont malheureusement systémiques. Vous ramenez l'ensemble de cette affaire à des émeutes et pillages qui ne concernent pas tous les jeunes arrêtés. Que faites-vous de l'arrestation illégale de ces derniers? Ce climat est inacceptable. Contrairement à Caroline Désir qui était intervenue à la suite de l'altercation entre jeunes et policiers lors d'une descente de la Lesse en kayak, vous ne faites absolument rien.

1.18 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Politique de revue des dépenses: les détachés pédagogiques»

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Le 12 janvier dernier, le gouvernement a approuvé la création, au sein de la Direction générale du budget et des Finances (DGBF), d'une cellule chargée de coordonner la nouvelle politique de revue des dépenses. Le ministre Daerden a précisé que «cette méthode systématique doit permettre de réaliser progressivement une analyse du budget des dépenses de la Fédération et d'assurer la plus grande efficacité des politiques dans nos différentes compétences pour rencontrer au mieux les besoins de nos secteurs». Menées au cours d'une année, ces analyses impliquent autant l'administration que les cabinets ministériels. Des groupes techniques aidés par des experts sont chargés de passer au crible les différentes dépenses. Sur la base des résultats, ces groupes doivent formuler des propositions de réformes au gouvernement, lequel restera libre de les appliquer ou non.

À ce stade, l'une des analyses réalisées pour l'année 2023 concerne la politique de détachement du personnel de l'enseignement, en vue d'optimiser le coût pour la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un contexte de pénurie. Il s'agit notamment des détachés pédagogiques du secteur de la jeunesse, qui amènent une expertise et un savoir-faire à ce secteur. Grâce à ces détachés, le secteur échange également plus facilement avec le monde scolaire et appréhende mieux son fonctionnement interne.

Monsieur le Ministre-Président, quel est l'état des rencontres organisées entre le cabinet, votre administration et la Cellule de revue des dépenses? Quelles concertations sont-elles en cours avec le secteur de la jeunesse et votre collègue, la ministre Caroline Désir? Discutez-vous d'un éventuel transfert de moyens entre les différentes enveloppes budgétaires? Des mesures d'économie sont-elles étudiées? L'analyse de la revue des dépenses traduit-elle une volonté de limiter les détache-

ments au profit du secteur de la jeunesse ou d'augmenter sa contribution au financement de ces emplois? Quelles sont les prochaines étapes? L'objectif est-il d'aboutir à d'éventuelles mesures dans le cadre du prochain exercice budgétaire?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Sur la proposition de la ministre de l'Éducation, Caroline Désir, le gouvernement a décidé de présenter une alternative à la politique de détachement actuelle en vue de modifier ultérieurement la base légale existante, en concertation avec le secteur. Cette proposition fait suite à la mise en œuvre des projets de revue des dépenses pour l'année 2023, plus particulièrement la problématique des chargés de mission au sein des organisations de jeunesse (OJ).

C'est dans ce contexte que Mme Désir a organisé plusieurs rencontres avec les représentants du secteur de la jeunesse. Elle leur a notamment demandé de fournir une note déterminant la plus-value apportée par les détachés pédagogiques au sein des OJ et une estimation chiffrée du coût du financement de ces travailleurs. Les représentants ont fourni ces données et ont souligné l'intérêt des spécificités des travailleurs issus de l'enseignement, tant pour leur rôle pédagogique que pour celui de facilitateur du développement des transversalités entre les secteurs de la jeunesse et de l'enseignement, qui sont au cœur d'enjeux actuels tels que le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), la réforme des rythmes scolaires ou encore les plans de pilotage. Le 26 juin dernier, la ministre Glatigny a reçu les représentants des fédérations des OJ afin de discuter avec eux des détachements pédagogiques et de leur note déposée au cabinet de la ministre de l'Éducation.

Le travail se poursuit sereinement, en concertation entre les deux ministres et le secteur de la jeunesse. À ce stade, il est prématuré de tirer des conclusions et de prévoir des mesures concrètes, mais nous aurons l'occasion d'en discuter lors du prochain conclave budgétaire. Néanmoins, il est essentiel qu'une éventuelle réforme s'inscrive dans le cadre des concertations avec le secteur de la jeunesse et des relations indispensables entre le secteur de la jeunesse et celui de l'enseignement obligatoire. Il faut prendre en compte, d'une part, l'intérêt du secteur de la jeunesse et, d'autre part, celui de la ministre de l'Éducation, qui fait face à une pénurie d'enseignants. C'est compréhensible, même si je rappelle qu'il existe aussi des détachés dans d'autres secteurs ou dans les cabinets ministériels.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour cette clarification. Je retiens qu'une alternative est étudiée en concertation avec le secteur. Il est en effet important de discuter avec ses représentants, car en plus d'apporter une aide pédagogique, ce personnel soutient

un secteur en difficulté et joue un rôle. Je suivrai l'analyse réalisée et les pistes étudiées.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Responsabilité pénale des agents», et de M. André Antoine, intitulée «Développement de nouveaux endroits de camps pour les mouvements de jeunesse», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11h40.*